



Vous bénéficiez du Pass' Région ?

Demandez le remboursement de votre **carte de pêche annuelle acquise avant le 31 août** (dans la limite du montant de votre avantage disponible).

1. Vous avez acheté votre carte de pêche sur cartedepêche.fr, ou auprès d'un dépositaire rattaché à une AAPPMA située dans le département de la Haute-Loire,
2. Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire **avant le 31 août 2026, le tout accompagné d'un RIB et des photocopies de votre Pass'Région et de la carte de pêche :**
 - par mail : federation43@pecheloaure.fr
 - ou par courrier : FDAAPPMA 43, 32, Rue Henri Chas, 43000 LE PUY EN VELAY

Nom* :

Prénom* :

Mail* :

Téléphone* :

Adresse postale* :

Code Postal* :

Commune* :

N° Adhérent* (figure sur votre carte de pêche à côté de votre photo) :

Numéro de carte Pass'Région* (inscrit au dos de la carte) :

Code d'utilisation à 4 chiffres* :

Pour rappel, le montant annuel de votre avantage pêche est de 30€ ; la somme remboursée ne pourra pas excéder le montant de votre carte de pêche (si celui-ci est inférieur à 30 €). Nous nous chargeons de toutes les formalités et procèderons au remboursement sur votre compte le plus rapidement possible.

Je soussigné(e), , certifie détenir un Pass'Région et avoir acquis ma carte de pêche **annuelle** auprès d'une AAPPMA du département de la Haute-Loire. Je souhaite bénéficier de l'offre régionale liée au Pass'Région.

Fait à

le

Signature :

Pensez à joindre votre RIB ainsi que la photocopie du Pass'Région et de votre Carte de pêche !

* Mentions obligatoires